

Abionyx Pharma

Société anonyme au capital de 1 097 350,80 €

Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou Bât. D – 31130 Balma

481 637 718 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 26 AOUT 2019

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Le 26 août 2019 à 15h, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

L'avis préalable été publié au BALO du 22 juillet 2019.

L'avis de convocation a été publié au BALO du 9 août 2019 et inséré dans le journal d'annonces légales LA DEPECHE DU MIDI du 9 août 2019.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre en date du 9 août 2019.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

En l'absence du président du conseil, l'Assemblée désigne en qualité de Président Monsieur Cyrille Tupin, conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Monsieur Jean Louis Dasseux et Monsieur Emmanuel de Fougereux.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau sur la base des éléments recueillis par le centralisateur mandaté par la Société. Sur cette base, le bureau constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 6 080 203 actions sur les 21 713 181 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée représentant plus du cinquième du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les 6 080 203 actions représentent un même nombre de voix.

Les cabinets Deloitte & Associés et HLP Audit, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- l'avis préalable publié au BALO,
- l'avis de convocation publié au BALO,
- le numéro du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé à chaque commissaire aux comptes, accompagnée des avis de réception,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs et bulletins de vote,

Pour être soumis ou présentés à l'Assemblée, est également déposé :

- le texte des projets de résolutions,

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de commerce. L'ensemble des documents ainsi mis à leur disposition sont également déposés sur le bureau.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

1. Nomination de Monsieur Emmanuel Huynh en qualité d'administrateur,
2. Pouvoirs pour les formalités.

Puis présentation est faite du rapport du Conseil à l'Assemblée.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Première résolution - Nomination de Monsieur Emmanuel Huynh en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Emmanuel Huynh en adjonction aux membres actuellement en fonction, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

VOIX POUR : 6 080 203

VOIX CONTRE : -

ABSTENTION : -

 
2


Seconde résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

VOIX POUR : 6 080 203

VOIX CONTRE : -

ABSTENTION : -

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire



Le Président

Les Scrutateurs

